

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 089-200042356-20250401-18_2025-DE

**DEPARTEMENT DE
L'YONNE**

**ARRONDISSEMENT
D'AVALLON**

**SYNDICAT DES EAUX
DU TONNERROIS**

Le premier avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Marland à TONNERRE, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.

Etaient présents : Aisy-sur-Armançon : M. Christian FRANCOIS Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon : M. Lionel MATHEY CCCVT : M. Xavier COLLON Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Chichée : Mme Nathalie OUDIN Collan : M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Claude DUBOIS Dannemoine : M. Eric KLOETZLEN Dye : M. Bertrand BERLOT Epineuil : M. Alain BŒUF Fleys : M. Xavier COLLON Fulvy : M. Robert HERBERT Jully : M. François FLEURY Junay : M. Dominique PROT Molosmes : M. Dominique BUSSY Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Marie SEGADO Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Pasilly : M. Julien GROGUENIN Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Fabien GENET Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT Stigny : M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Philippe GERTNER, M. Jean-François FICHOT Tronchoy : M. Jacques TRIBUT Vezannes : M. Laurent SEURAT Villon : M. Anthony BELLEGANTE Yrouerre : M. Gilles GARNIER CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Robert HERBERT, M. Dominique PROT, Mme Véronique BURGEVIN.

Nombre de délégués :

- En exercice : 56
- Présents : 39
- Absents : 17
- dont ayant donné Pouvoir : 1
- Votants : 40

Compétence EAU :

Nombre de délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 32
- Absents : 17
- dont ayant donné pouvoir : 1
- Votants : 33

**Compétence
ASSAINISSEMENT
COLLECTIF :**

Nombre de délégués :

- En exercice : 20
- Présents : 17
- Absents : 3
- dont ayant donné Pouvoir : 0
- Votants : 17

**Compétence
ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF :**

Nombre de délégués :

- En exercice : 5
- Présents : 5
- Absents : 0
- Pouvoir : 0
- Votants : 5

Délégués titulaires absents excusés supplés : Argenteuil-sur-Armançon : M. Sébastien SCHIER excusé est suppléé par Monsieur Lionel MATHEY CCCVT : M. Stéphane AUFRERE excusé est suppléé par M. Xavier COLLON Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON excusé est suppléé par M. Jean-Marie SEGADO CCLTB : Mme Nadine THOMAS est suppléée par M. Dominique PROT.

Délégués titulaires absents excusés non supplés : Bernouil : M. Jean-Claude GALLY décédé n'est pas suppléé Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Cheney : M. Thomas GRAPIN Mélisey : M. Eric ROUSSEAU.

Déléguée titulaire absente non excusée suppléée : CCLTB : Mme Delphine GRIFFON est suppléée par M. Robert HERBERT.

Délégués titulaires absents non excusés non supplés : Béru : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Censy : M. Alexandre BARDET Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Gigny : M. Denis DUTARTRE Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE Vezinnes : M. Georges CUSSAC Viviers : M. Christian PICQ CCLTB : Mme Véronique BURGEVIN supplée le 5^{ème} délégué titulaire non encore désigné par la CCLTB.

Déléguée titulaire absente excusée ayant donné pouvoir : Serrigny : Mme Nadine THOMAS a donné pouvoir à M. Dominique PROT.

Secrétaire de séance : M. Dominique PROT, Maire délégué de Junay et de la CCLTB.

Date de convocation : 20 mars 2025

Délibération n° 18-2025

**Objet : FINANCES - Affectation des résultats de l'exercice 2024 sur le Budget
ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Exercice 2025**

Compte tenu des résultats 2024 constatés sur la balance générale du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF et la réalisation du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF établis comme suit :

Résultats	Section d'exploitation	Section d'investissement
reportés 2023	209 127,25 €	91 480,58 €
de l'exercice 2024	63 634,72 €	307 784,14 €
de clôture 2024	272 761,97 €	399 264,72 €

Et du déficit des restes à réaliser sur l'exercice 2024 reportés sur l'exercice 2025 d'un montant de 277 051,61€ entraînant un résultat de clôture cumulé d'investissement positif de 122 213,11€ ne nécessitant pas d'affectation de résultat ;

Sur proposition de Monsieur le président,

Le Comité syndical à 40 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

DECIDE d'affecter l'excédent d'exploitation 2024 du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF sur le budget primitif 2025 de la façon suivante :

➤ **272 761,97€ en report à nouveau de la section d'exploitation 2025.**

DEMANDE à ce que l'excédent constaté de la section d'investissement de 399 264,72€ soit inscrit en report à nouveau au compte 001 de la section d'investissement 2025.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le président,

Rémi GAUTHERON.



Le Président :

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification.*